

ARRETE DU MAIRE

## FERMETURE DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL

Le Maire de La Ferrière-aux-Etangs,

- **VU** le Code des Communes, art. L 131.1 et suivants,
- **VU** la nécessité de préserver la conservation du patrimoine communal et singulièrement les sols des terrains de football,
- **CONSIDERANT** les conditions climatiques de ces derniers jours,

### ARRETE

**Article 1°** : L'usage du terrain d'honneur de football du Gué-Plat est interdit à compter de ce jour et pour une durée indéterminée afin d'éviter la destruction de la couche d'engazonnement.

**Article 2** : Le Maire de La Ferrière-aux-Etangs, les préposés de la commune et les associations sportives sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera affichée à l'entrée du terrain.

Fait à La Ferrière-aux-Etangs, le 5 août 2022

P°/Le Maire,  
Dominique GOURDOU  
Maire-Adjoint

